



J'AIDE À LA RÉCOLTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En quoi la taxe d'apprentissage est en lien avec la recherche sur les NOH?

C'est une taxe que la majeure partie des entreprises paie chaque année début février. **L'employeur peut décider à qui il la reverse...** par exemple au professeur Reynier du CHU D'Angers, partenaire d'Ouvrir Les Yeux. L'argent de la taxe financera la formation des étudiants en thèse (ils réalisent les travaux sous la supervision des chercheurs).

L'adresse du professeur Reynier pour l'envoi de la taxe d'apprentissage :

**M. L'agent comptable de l'université d'Angers
à l'attention du professeur REYNIER
UFR Sciences Médicales
40 rues Haute de Reculé - 49045 Angers cedex 1**

Comment aider à la récolte de cette taxe ?

C'est simple, la meilleure manière de rassembler les taxes est d'en parler aux personnes de votre entourage. Vous êtes un(e) excellent(e) porte-parole parce que vous êtes concerné(e) par une Neuropathie Optique Héritaire (NOH). Faites-vous fort de convaincre vos connaissances d'inviter les employeurs qu'elles connaissent de faire ce geste simple et généreux.

Si vous connaissez un(e) comptable est qu'il ou elle accepte de proposer à ses clients d'adresser la taxe au professeur Reynier, ce serait un(e) allié(e) précieux(se) : beaucoup d'entreprises ne sont pas fixé sur le choix du destinataire de la taxe. Cela ne nécessite que de recopier l'adresse exacte ci contre. Envoyer des courriers ou courriels, ça ne fonctionne pas. En effet, les entreprises sont très sollicitées. Le mieux c'est un contact direct.

Vous trouverez sur la seconde page des tableaux pour vous aidez à faire la liste des connaissances que vous pouvez solliciter.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association *Ouvrir Les Yeux* : <http://www.ouvrirlesyeux.org/>
Si vous souhaitez obtenir la plaquette imprimée merci d'en faire la demande à secretariat@ouvrirlesyeux.org en précisant le nombre d'exemplaire souhaité ou en téléphonant au 03 21 05 49 56. Vous pouvez retrouver la plaquette sur <http://www.ouvrirlesyeux.org/la-taxe-dapprentissage/> ou sur le site onglet « Association » → « Comment nous soutenir ? » → « La taxe d'apprentissage »



FAMILLE	AMIS	VOISINS	MILIEU PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ...

PERSONNES QUE JE RENCONTRE LORS DE MES LOISIRS (sportifs, associatifs ou autres)	PERSONNES QUE JE RENCONTRE LORS DES LOISIRS DE MES ENFANTS	COMMERCES	AUTRES IDÉES
<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • • • ...

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association *Ouvrir Les Yeux* : <http://www.ouvrirlesyeux.org/>
Si vous souhaitez obtenir la plaquette imprimée merci d'en faire la demande à secretariat@ouvrirlesyeux.org en précisant le nombre d'exemplaire souhaité ou en téléphonant au 03 21 05 49 56. Vous pouvez retrouver la plaquette sur <http://www.ouvrirlesyeux.org/la-taxe-dapprentissage/> ou sur le site onglet « Association » → « Comment nous soutenir ? » → « La taxe d'apprentissage »

